

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Emmanuel FELIX Mr Jean-Paul MERLE, Mme Jocelyne DURIS

Pouvoirs : Mme Bruel à Mr Durriss ; Mr Bonne à Mr Vacheron ; Mr Tamain à Mr Guillermet

VOIRIE 2008 :

Dans le cadre du programme voirie 2008 de la Communauté de Communes de Balbigny, le Conseil Municipal décide la réfection des chemins suivants: chemin des bords de Loire et chemin des 3 Materets pour un montant total H.T. de 40 810.61 €. Le montant de ces travaux sera imputé sur le droit à tirage de la Commune estimé à 29 857 €. Le solde soit environ 11 000 € sera inscrit au budget principal 2008 de la Commune.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Par arrêté du 27 septembre, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le Plan Local d'urbanisme et le schéma directeur d'assainissement collectif. L'enquête publique se déroulera en Mairie du jeudi 25 octobre 2007 au lundi 26 novembre 2007 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Noël LAURENT recevra en Mairie le jeudi 25 octobre de 9 h à 12 h ; le vendredi 9 novembre de 9 h à 12 h ; le lundi 26 novembre de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

PARKING :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet. Les indemnités d'expropriation ont été versées aux personnes expropriées. La Commune pourra officiellement prendre possession des lieux à compter de fin octobre. Les travaux d'aménagement du parking seront réalisés en Novembre 2007 pour une ouverture au public en fin d'année 2007.

Les élus sont informés de l'appel (non suspensif) fait par la société SEMI PRODUCTION concernant le montant de l'indemnité globale fixée pour la résiliation de bail commercial. La Commune confie la défense cette nouvelle affaire judiciaire à l'avocat Maître Deygas de Lyon.

BRANCHEMENT AU RESEAU D'EGOUTS :

Suite aux observations de la Sous-Préfecture, la délibération du 27 juillet 2007 concernant le montant du droit de branchement aux égouts est modifiée de la façon suivante :

✓ **Pour les constructions neuves** : le montant de la participation au raccordement au réseau d'égouts est fixé à 1200 € à compter du 1^{er} janvier 2008 pour les constructions neuves. Les travaux de branchements au réseau collectif, situés sous la voie publique jusqu'au regard le

pus proche, effectués par la Commune, seront facturés en totalité au demandeur, selon le devis établi par l'entreprise agréée titulaire du marché public.

✓ **Pour les constructions déjà existantes** (partie modifiée) : seuls les frais des travaux de branchements au réseau collectif, situés sous la voie publique jusqu'au regard le plus proche, effectués par la Commune, seront facturés en totalité au demandeur, selon le devis établi par l'entreprise agréée titulaire du marché public, et majorés de 10 % pour frais généraux conformément à l'article L1331-2.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT :

Le taux de la taxe locale d'équipement (TLE) perçue par la Commune et établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature est porté à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Le précédent taux (2 %) était inchangé depuis 2002.

PLU DE BALBIGNY :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que la Commune de Balbigny a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 14 septembre 2007. Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier tout en s'interrogeant sur le contournement futur de Balbigny suite à l'extension de l'urbanisation.

LOCATION D'UN APPARTEMENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de location de l'ancien bureau de poste, transformé en appartement. Après délibération, il est décidé de louer cet appartement de 50 M2 à Melle Duchez à compter du 1^{er} novembre 2007 pour un montant de 330 euros + 15 euros correspondants au contrat d'entretien obligatoire du système de chauffage au gaz soit un montant mensuel de 345 euros.

STATION D'EPURATION DU BOURG DE NERVIEUX :

La Commune a lancé une consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un poste de relevage, d'une canalisation de transfert (100 ml) d'une station d'épuration de type macrophyte de 750 équivalents habitants et la mise hors service de la station existante y compris sa démolition.

Après consultation et étude des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la société SINBIO Rhône Alpes, mieux disante.

CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

La Commune a également lancé une consultation d'entreprises pour la fourniture d'un photocopieur multifonction couleur, en location avec contrat de maintenance et reprise du photocopieur multifonction actuellement en service (contrat de location en cours et contrat de maintenance en cours).

Après consultation et étude des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la Société Elan Bureautique, mieux disante.

CONTRAT DE TRAVAIL C.A.E.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail C.E.C (Contrat Emploi Consolidé), « d'aide à l'enseignement » de Mme Costa De Beauregard, se terminera le 30 novembre prochain.

Considérant que la présence d'une « aide à l'enseignant » est indispensable en maternelle et après différents contacts avec l'ANPE, le Conseil Municipal est informé de la possibilité de conclure un nouveau contrat de travail dit « C.A.E » avec Mme Costa de Beauregard, d'une

durée de 12 mois, renouvelable une fois. Après avoir pris connaissance des mesures financières accompagnant ce contrat, considérant que Mme Costa de Beauregard est appréciée des enfants et qu'elle effectue correctement son travail et afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école, le Conseil Municipal accepte de conclure ce contrat de travail et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

TRIBUNAL DE MONTBRISON :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de se joindre à l'association des Maires de l'Arrondissement de Montbrison pour défendre l'avenir du Tribunal de Grande Instance et du Tribunal de Commerce de Montbrison.

Questions diverses :

Le conseil municipal :

- ✓ décide d'accorder une subvention de 150 euros à l'association EFR (Club de Football)
- ✓ est informé de la création sur la commune d'une licence de taxi pour Mme Mathelin,
- ✓ prend connaissance des courriers de Mr et Mme Pascal Rocle relatif au feu d'artifice de la fête patronale ; des observations faites par Mme Dutel concernant la cantine municipale.
- ✓ prend connaissance de l'attribution de subventions complémentaires : 14 000 € pour les lavoirs de Nervieux et Grénieux dans le cadre des enveloppes cantonales de solidarité ; 3500 € pour l'agrandissement de l'école maternelle (DGE),
- ✓ étudie les comptes du Syndicat de débroussaillage du Forez établis par le percepteur – la commune s'étant équipée d'un matériel de débroussaillage en 2005, elle ne peut s'engager que pour quelques dizaines d'heures d'activité,
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que le permis de construire pour la cabane des chasseurs est classé sans suite en raison du réhaussement de la zone inondable,
- ✓ évoque le nouveau bureau de la Boule Joyeuse et l'article du Comité des Fêtes concernant la fête patronale 2007.
- ✓ est informé de la réforme de l'urbanisme entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007